



- COMMUNE DE LIEUCHE -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO :	41	DATE DE L'AFFICHAGE :	26/05/2014		
DATE DE LA CONVOCATION :	20/05/2014	NBRE DE VOTANTS :	7	NBRE DE PRESENTS :	7
NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	7				

Objet : TAFTA

L'an Deux Mil quatorze, le 26 mai à dix neuf heures trente, Le Conseil Municipal de LIEUCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de :

Madame Denise LEIBOFF, Maire

Etaient présents : Raphaël BEGALI, Laurence BART, France MECREANT, Robert LEIBOFF, Patricia BEGALI, Barbara LEIBOFF, formant la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia BEGALI a été élue secrétaire de séance.



Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis juillet 2013, des accords de libre-échange entre les Etats Unis et l'Union Européenne : TAFTA, (aussi connus sous différentes appellations TAFTA = TTIP = PTCI : Trans-Atlantic Free Trade Agreement) sont négociés en dehors du cadre démocratique, par la commission européenne. La société civile et les citoyens sont mis à l'écart, tandis que les multinationales et autres lobbies financiers ont un accès direct aux négociations. Il est inscrit dans le mandat de négociation que l'accord vise à imposer « l'élimination, la réduction ou la prévention de politiques nationales superflues », une remise en cause flagrante de la souveraineté des peuples à établir ses propres lois et ses normes de sécurité sanitaire :

Sécurité alimentaire : Les normes européennes, plus strictes que les normes internationales et américaines (niveaux de pesticides, OGM, bœuf aux hormones, etc.), pourraient être condamnées comme « barrières commerciales illégales ».

Gaz de schiste : La fracturation hydraulique, jusqu'ici interdite en France du fait de ses dangers pour l'environnement, deviendrait un «droit» pour des sociétés pétrolières pouvant exiger des dommages et intérêts des Etats en cas de refus d'exploitation.

Eau & énergie : Ces biens seraient privatisables. Toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce, idem pour l'énergie, qu'elle soit fossile, nucléaire ou renouvelable.

Services publics : TAFTA limiterait le pouvoir des Etats à organiser les services publics tels que : services à la personne, transports routiers, ferroviaires, et réduirait les principes d'accès universel et large à ces besoins essentiels au bénéfice d'une privatisation générale.



Après avoir oui son Maire, le Conseil municipal :

Demande l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.

Demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.

Demande l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Article 2 :

Demande à notre député Charles-Ange Ginesy de saisir le gouvernement et à nos députés européens de saisir les institutions européennes concernées.

Article 3 :

Décide de se faire connaître en tant que collectivité réclamant un débat national sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union européenne.

Article 4 :

Décide dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TTIP et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif.

Article 5 :

Décide dès lors de déclarer la commune de Lieuche « zone hors TTIP ».

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Denise LEIBOFF

